

Marcot

la  Plagne

Compte-Rendu *Conseil Municipal*

16 MARS 2009
Vote du budget

On l'attendait ... IL L'AFAIT....

Bravo KEVIN.....

Toutes nos félicitations.



**Kevin ROLLAND vainqueur de
la finale de HALF PIPE et
du globe de cristal.**



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
Mme Sylvie MAITRE, adjointe
MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale
MM. René ALLAMAND, Michel BORLET, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MAR-
JOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER,
Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusé : M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à René ALLAMAND)

Paul BROCHE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à faire sur le compte rendu du conseil municipal du 09 février 2009.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- une proposition complémentaire de la Société d'Aménagement de La Plagne dans le dossier des remontées Mécaniques 2009.

Joël OUGIER SIMONIN souhaiterait également ajouter un point concernant les délégations des membres du conseil municipal dans les différentes commissions.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Finances

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2008 de la Commune.

Budget Général

	CA 2008
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 418 999,64 euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 372 303,39 euros
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	2 953 303,75 euros
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 160 451,81 euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 084 213,91 euros
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : DÉFICIT	- 76 237,90 euros
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	2 877 065,85 euros

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2008.

**Le conseil municipal approuve le compte administratif 2008 du Budget Général.
(Votants : 18, pour : 18)**

Budget annexe eau et assainissement

Monsieur le Maire passe la parole à Géraldine FAVRE, directrice du service finances et ressources humaines.

Géraldine FAVRE rappelle que le compte administratif de la commune doit être conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal d'Aime.

Afin de mettre en adéquation le compte de gestion et le compte administratif 2008, il est proposé de corriger les Intérêts courus non échus (ICNE) 2007 du résultat 2008.

	CA 2008	Résultats de Gestion (icne)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	136 183,51 euros	136 183,51 euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	304 013,71 euros	312 574,65 euros
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCÉDENT	167 830,20 euros	176 391,14 euros
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	54 770,15 euros	62 697,98 euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 767,69 euros	28 767,69 euros
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : DÉFICIT	- 26 002,46 euros	- 33 930,29 euros
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	141 827,74 euros	142 460,85 euros

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2008.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2008 du Budget annexe eau et assainissement. (Votants : 18, pour : 18)

Budget annexe parking

	CA 2008
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	134 839,98 euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	139 900,58 euros
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	5 060,60 euros
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 838,00 euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT	241 031,33 euros
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	228 193,33 euros
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	233 253,93 euros

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2008.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2008 du Budget annexe parking. (Votants : 18, pour : 18)

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 DU RECEVEUR

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2008 du Budget Général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif. (Votants : 19, Pour : 19)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2008 du Budget de l'Eau et de l'Assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au résultat de gestion et au compte administratif 2008. (Votants : 19, Pour : 19)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2008 du Budget des Parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif. (Votants : 19, Pour : 19)

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008 : BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2008, soit un excédent de 2 953 303,75 euros en fonctionnement et un déficit de 76 237,90 euros en investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter les 2 953 303,75 euros comme suit : 485 000 euros en résultat reporté de fonctionnement 2009, 767 700,29 euros au financement des reports 2008, 76 237,90 euros au financement du déficit d'investissement 2008, et 1 624 365,56 euros au financement des équipements 2009, et les 76 237,90 euros de déficit d'investissement sont inscrits en dépenses d'investissement 2009. (Votants : 19, Pour : 19)

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2008, soit un excédent de 176 391,14 euros en fonctionnement et un déficit de 33 930,29 euros en investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter les 176 391,14 euros comme suit : 45 000 euros en résultat reporté de fonctionnement 2009, 1 100 euros au financement des reports 2008, 33 930,29 euros au financement du déficit d'investissement 2008, 130 291,14 euros au financement des opérations d'investissement 2009, et les 33 930,29 euros de déficit d'investissement sont inscrits en dépenses d'investissement 2009. (Votants : 19, Pour : 19)

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats de clôture de l'exercice 2008, soit un excédent de 5 060,60 euros en fonctionnement et un excédent de 228 193,33 euros en investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement au BP 2009, soit 5 060,60 euros. Concernant l'excédent d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter 204 092,19 euros à la section d'investissement en couverture du besoin de financement au BP 2009 et 24 101,14 euros au financement des reports 2008. (Votants : 19, Pour : 19)

6. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2009

Suite à l'élection du nouveau conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'une prospective a été élaborée et présentée par le cabinet COMETE le 30 septembre 2008.

Il souligne que les orientations budgétaires et politiques de cette prospective, notamment l'augmentation de 10% des taux de la fiscalité directe locale en 2009, avaient été approuvées à 18 voix (sur 19) Pour par le conseil municipal le 06 octobre 2008.

Il rappelle qu'une réunion publique d'information sur ce sujet avait été organisée à l'attention de la population à la salle polyvalente de Macot La Plagne le 17 octobre 2008.

Conformément aux souhaits du conseil municipal, il propose d'augmenter les taux d'impositions comme suit pour 2009 :

Taxe d'habitation : 8,94% (8,13% en 2008)

Taxe foncière bâti : 15,10 % (13,73% en 2008)

Taxe foncière non bâti : 109,87 % (99,88% en 2008)

Taxe professionnelle : 23,30% (21,18% en 2008)

Il souhaite rappeler que les 10% d'augmentation des taxes généreront pour la Commune une recette de 6,6% seulement, le reste sera reversé à l'Etat dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, René ALLAMAND pense que le conseil municipal devrait revenir sur sa décision et ne pas augmenter les taux pour l'année 2009.

Monsieur le Maire prend acte de cette observation mais il rappelle que ce sujet a déjà été débattu dans les nombreuses commissions qui ont eu lieu depuis le début de l'année. De plus, le montage financier du budget dépend de cette augmentation.

Patrice MEREL appuie la remarque de René ALLAMAND et trouve également très délicat d'augmenter les impôts locaux en cette période difficile. Il signale que si la station fonctionne encore très bien, de nombreuses entreprises connaissent des difficultés dans la vallée.

Sylvie MAITRE rappelle que, lors du mandat précédent, il avait déjà été discuté de l'utilité d'augmenter les impôts afin que la commune puisse continuer à investir sans recourir à des emprunts.

Bernard AUBONNET confirme qu'une entreprise se doit, dans les moments difficiles, de continuer à investir si elle veut survivre et la commune est dans le même cas. De plus, les taux de Macot sont bien plus faibles que ceux de beaucoup de communes similaires dans le canton et dans la Tarentaise.

Joël OUGIER SIMONIN tient à faire remarquer qu'il n'était déjà pas d'accord 4 mois auparavant, et qu'étant donné l'actualité économique, il trouve cette augmentation inopportune.

Il rappelle que la commune va mettre en place un observatoire fiscal qui devrait générer des nouvelles recettes. De plus, il pense que certains investissements prévus dans le budget ne sont pas obligatoires.

Monsieur le Maire rappelle que la prospective permet à la commune de se projeter sur plusieurs années. Il s'avère qu'en investissant un montant minimum de 2,5 millions d'euros chaque année sans augmenter les impôts, cela conduirait à une dégradation rapide de l'excédent brut d'exploitation et à un recours important à l'emprunt.

Il rappelle également que lors de la mise en place de la prospective pour "l'impôt des créolies" pendant l'ancien mandat, il avait été déjà prévu une hausse des taux en 2011.

L'augmentation prévue cette année permettra de dégager des marges de manoeuvre pour la commune. René ALLAMAND propose un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal approuve le vote à bulletin secret.

Après un vote à bulletin secret, l'augmentation des taux de contributions directes est votée comme suit :

Votants : 19, pour : 11, contre : 7, abstention : 1

7. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2009

Monsieur le Maire demande à Géraldine FAVRE de présenter le budget général 2009 :

- **En Fonctionnement** : 12 199 054 euros sont prévus en dépenses et 12 199 054 euros en recettes
- **En Investissement** : 8 089 884 euros prévus en dépenses et 8 089 884 euros en recettes.

Monsieur le Maire rappelle les principaux investissements prévus : l'aménagement de la bibliothèque sous la place Charles de Gaulle, le parking couvert à Plagne Centre, le projet de rénovation des galeries de Plagne Centre, la sécurisation du Village (trottoirs), l'élargissement de la route de la remise, les programmes de voirie et de réseaux,...

**Le conseil municipal approuve le Budget Général 2009 qui s'élève à :
12 199 054 euros en fonctionnement et 8 089 884 euros en investissement.**

(Votants : 19, Pour : 13, abstention : 6, Marin VIVET GROS, René ALLAMAND + pouvoir David ALLEMOZ, Robert ASTIER, Joël OUGIER SIMONIN, Patrice MEREL)

8. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

Monsieur le Maire demande à Géraldine FAVRE de présenter le budget annexe eau et assainissement 2009 :

- **En Fonctionnement** : 212 314 euros sont prévus en dépenses et 212 314 euros en recettes
- **En Investissement** : 216 816 euros prévus en dépenses et 216 816 euros en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe eau et assainissement 2009 qui s'élève à 212 314 euros en fonctionnement et 216 816 euros en investissement.

(Votants : 19, Pour : 19)

9. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKING 2009

Monsieur le Maire demande à Géraldine FAVRE de présenter le budget primitif annexe parking 2009 :

- **En Fonctionnement** : 145 062 euros sont prévus en dépenses et 145 062 euros en recettes
- **En Investissement** : 265 392 euros prévus en dépenses et 265 392 euros en recettes.

**Le conseil municipal approuve le Budget annexe parking 2009 qui s'élève à
145 062 euros en fonctionnement et 265 392 euros en investissement.**

(Votants : 19, Pour : 19)

10. APPROBATION DES RESTES A RÉALISER 2008 : BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2008 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2009, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

847 804,89 euros

Ces restes à réaliser s'équilibrent :

- pour 39 903,90 euros par des subventions d'investissements qui seront perçues en 2009 mais dont la recette était prévue en 2008,
- pour 40 200,70 euros par des créances en garantie d'emprunt à reporter
- pour 767 700,29 euros par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2008

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2008 en recettes et en dépenses.
(Votant : 19, pour : 19)**

11. APPROBATION DES RESTES A RÉALISER 2008 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2008 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2009, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

1 100 euros

Ces restes à réaliser s'équilibrent par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2008, soit pour 1 100 euros.

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2008 en recettes et en dépenses.
(Votant : 19, pour : 19)**

12. APPROBATION DES RESTES A RÉALISER 2008 : BUDGET ANNEXE PARKING

Monsieur le Maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2008 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2009, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

24 101,14 euros

Ces restes à réaliser s'équilibrent par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2008, soit pour 24 101,14 euros.

**Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2008 en recettes et en dépenses.
(Votant : 19, pour : 19)**

13. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations étudiées par la Commission des Finances.

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros donneront lieu à la signature d'une convention d'objectifs

Il précise que la subvention pour le club de bobsleigh ne sera versée qu'après la transmission d'un bilan détaillé indiquant notamment les actions programmées envers les jeunes. Il rappelle en effet la grosse baisse de licenciés en 3 ans (230 en 2006, 70 en 2008).

Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2009 pour un montant total de 285 111,16 euros. (Votants : 19, Pour : 19).

14. APPROBATION DE LA SUBVENTION A LA MAISON DU TOURISME POUR 2009

Bernard AUBONNET, Président de la Maison du Tourisme, quitte la séance afin de ne pas prendre part au vote de la délibération.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le montant de la subvention demandée par la Maison du Tourisme à la commune, soit 1 296 000 euros pour l'année 2009.

Comme chaque année, l'association devra fournir à la commune de Macot la Plagne :

- Un bilan d'évaluation de l'activité qu'elle aura assurée pendant l'année écoulée
- un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec la subvention.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite faire remarquer, que parallèlement à l'augmentation de la subvention, des travaux de réaménagement des locaux de la MATO d'un montant de 160 000 euros sont prévus par le SIGP.

Il ne trouve pas normal que la commune investisse de nouveau dans la MATO par le biais du SIGP. De plus les conseillers municipaux n'ont pas été mis au courant de ce projet.

Monsieur le Maire explique que cet investissement a été intégré dans les charges demandées par le SIGP à la commune.

Joël OUGIER SIMONIN regrette que d'un côté la commune essaie d'améliorer son budget en réalisant des économies sur le fonctionnement et l'investissement alors que des dépenses sont prévues au niveau des autres structures.

Michel BORLET demande des précisions sur ces travaux. Notamment il souhaite savoir si ces aménagements sont en rapport avec le projet d'agrandissement de la tour de chronométrage et l'extension du bâtiment sur le stade pour la réalisation de toilettes et de vestiaires.

Il espère que le projet de réaménagement des locaux ne va pas se faire au détriment des travaux cités ci dessus. De plus, il estime le montant très élevé pour un simple aménagement de locaux.

Monsieur le Maire explique que le projet d'agrandissement de la tour de chronométrage a été abandonné car il n'existe aucune certitude sur l'organisation de compétitions dans les 6/7 ans à venir.

Ensuite, il est proposé de déménager le personnel du bâtiment du stade afin de récupérer la totalité des locaux pour un aménagement approprié avec des toilettes et des vestiaires accessibles à tous.

Il précise que l'estimation a été calculée par un architecte dans un premier projet sur lequel il est encore possible de travailler pour réaliser des économies.

Suite à l'interrogation de Michel BORLET, Monsieur le Maire répond que l'augmentation de la subvention pour 2009 est de 36 000 euros.

Le conseil municipal approuve la subvention à la Maison du Tourisme d'un montant de 1 296 000 euros. (Votants: 18, pour : 10, contre : 5, Jean Luc BROCHE, Marin VIVET GROS, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Patrice MEREL, Joël OUGIER SIMONIN, abstention : 3 Michel BORLET, René ALLAMAND + pouvoir David ALLEMOZ)

15. CONVENTION ENTRE L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE ET LA COMMUNE (USCPPC)

Pour contribuer à la fonction de direction unique assumée par l'Union des Propriétaires de Plagne Centre, la Commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à ladite Union, une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an. La convention arrivant à terme, il propose de la renouveler pour 3 ans du 1er avril 2009 au 31 décembre 2011.

De même, il rappelle que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

André BROCHE demande si la subvention pour la rénovation des galeries va faire l'objet d'une autre délibération.

Monsieur le Maire confirme que ce sujet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2009 à l'USCPPC. (Votants : 19, Pour : 19)

16. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE A L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE POUR 2009

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à ladite Union, une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an pour chacune des années de la convention passée.

Cette subvention doit être déterminée chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2009 à l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne. (Votants : 19, Pour : 19)

17. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE A L'UNION SYNDICALE DE LA GALERIE COMMERCIALE DE BELLECÔTE POUR 2009

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à ladite Union, une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an pour chacune des années de la convention passée.

Cette subvention doit être déterminée chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2009 à l'Union Syndicale de la Galerie Commerciale de Bellecôte. (Votants : 19, Pour : 19)

18. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CINÉMA "LES ECRINS" DE PLAGNE CENTRE POUR 2009

Monsieur le Maire rappelle que la Commune subventionne depuis 2001 le cinéma "Les Ecrins" de Plagne Centre dans le cadre d'une convention renouvelée chaque année.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et accepte l'attribution d'une subvention de 10 000 euros pour 2009.

(Votants : 19, Pour : 19)

19. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2008-208 FIXANT LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-préfecture d'Albertville a demandé que certaines précisions soient apportées à la délibération relative aux tarifs de l'eau et de l'assainissement, soit :

- Concernant l'assainissement, il est précisé qu'il s'agit d'un assainissement collectif, le terme « taxe » est donc remplacé par « redevance d'assainissement collectif » ;
- Cette redevance est composée d'une part fixe de 0 euros et d'une part proportionnelle de 1,10 euros le M3 ;
- Le 1er tableau est intitulé « tarif de l'eau potable » au lieu de « coût des services » ;
- Le tableau fixant les tarifs de locations est ainsi complété : le prix est calculé en fonction du M3/heure et non en M3 ;

Il ajoute que tous les autres termes de cette délibération demeurent inchangés.

Le conseil municipal accepte les modifications et les ajouts à la délibération n°2008-108 du 1er décembre 2008 fixant les tarifs de l'eau et de l'assainissement. (Votants : 19, pour : 19)

Ressources humaines

1. TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose la transformation des postes suivants :

- Transformation d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2ème classe en un poste d'Agent de Maîtrise (agent remplissant les conditions d'avancement de grade par promotion interne)
- Transformation d'un poste de contrôleur en un poste de contrôleur principal territorial (agent remplissant les conditions d'avancement de grade)

Le conseil municipal approuve la transformation des postes cités ci dessus. (votants : 19; pour : 19)

2. CRÉATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2ÈME CLASSE

Robert ASTIER rappelle la nécessité de recruter un électricien au sein des services techniques de la commune.

Pour cela, il propose au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe.

Sylvie MAITRE souhaite attirer l'attention sur les problèmes juridiques qui pourraient découler si un incident électrique survenait suite à une intervention de cet électricien.

Laurent BOCH n'est pas d'accord sur le fait de recruter un nouvel agent alors que la commune est dans une logique de réduction des charges de fonctionnement. Robert ASTIER fait remarquer qu'un électricien au sein de la commune permettrait de réaliser des économies sur les interventions des entreprises.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe au sein des services techniques. (votants : 19, pour : 19)

Travaux

1. AVENANT N°2 RELATIF AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE PORTANT SUR LA RESTRUCTURATION DE LA PLACE ALBERT PERRIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude sur la restructuration de la Place Albert PERRIERE à Plagne Centre lancée par l'ancien mandat et effectuée par la Société d'Aménagement de La Savoie (Maître d'ouvrage délégué) et Passagers des Villes (architecte).

Il ajoute que le conseil municipal a décidé de mettre fin à cette opération par une délibération prise en juillet 2008.

Il explique que le programme des études initiales envisagé était 210 places de stationnement couvertes. A la demande des élus de l'ancienne municipalité, des études comparatives ont été menées afin d'optimiser ce stationnement.

L'avant projet définitif a donc évolué de 210 places à 355 places. Cette modification a entraîné une augmentation du coût final des travaux et par conséquent du coût des études.

Il précise que le conseil municipal actuel ayant décidé de mettre fin à ce projet, il conviendra donc de rémunérer les études réalisées à ce jour.

Le coût de l'avenant est de 111 041,15 euros HT, ce qui porte le coût final de l'étude à 326 272,40 euros HT.

Afin de régulariser la situation, il propose de passer un avenant au marché "restructuration de la place Perrière" et d'autoriser, la Société d'Aménagement de la Savoie (maître d'ouvrage délégué) à le signer pour le compte de la commune.

Le conseil municipal autorise la Société d'Aménagement de la Savoie, pour le compte de la commune à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre portant sur "la restructuration de la place Albert PERRIERE". (Votants : 19, pour : 19)

Administration Générale

PROGRAMME RM 2009 : DÉPOSE DU TÉLÉSIÈGE DU VÉGA ET DÉPLACEMENT DU TÉLÉSIÈGE DU COLORADO

Monsieur le Maire rappelle le programme des remontées mécaniques 2009 présenté par la Société d'Aménagement de La Plagne et l'accord du conseil municipal pour la réalisation du télésiège débrayable 6 places la Bergerie et le transfert du Télésiège fixe 4 places des Mélèzes sur Plagne 1800.

Il présente la proposition complémentaire de la Société d'Aménagement de La Plagne de déplacer le télésiège débrayable 6 places du Colorado en lieu et place de l'actuel tracé du télésiège fixe 2 places du Véga avec un départ plus en aval. Le télésiège du Véga serait démonté.

Cette opération pourrait être réalisée en 2011, voire en 2010 selon l'avancement du programme prévu sur le domaine skiable.

Michel BORLET demande si le projet BERGERIE/MELEZES est soumis à l'accord du conseil municipal sur cette nouvelle proposition. Monsieur le Maire confirme en expliquant que le projet du télésiège débrayable de "la Bergerie" dépendait du démontage du télésiège du Vega selon le principe d'une remontée mécanique réalisée pour une remontée mécanique déposée.

Ensuite, Michel BORLET demande si le déplacement du télésiège du Colorado en lieu et place du télésiège du Véga va empêcher un aménagement futur de Plagne Centre.

Monsieur le Maire explique qu'un travail a été engagé par la SAP afin de proposer les futurs aménagements au SIGP et aux communes concernées. Ce travail porte notamment sur le secteur du bécoin, les verdons nord, la roche de mio et le téléméto.

Yves BRIANCON souhaite avoir des explications sur la phrase "Cette opération pourrait être réalisée en 2011, voire en 2010 selon l'avancement du programme prévu sur le domaine skiable".

Monsieur le Maire précise qu'en cas de non réalisation du projet concernant le Fornelet, le projet proposé ce soir serait avancé en 2010 au lieu de 2011.

Michel BORLET demande pourquoi le projet du fornelet pourrait être annulé.
Monsieur le Maire répond que la commune d'Aime et la SAP ne sont pas d'accord sur l'appareil de remplacement.

René ALLAMAND souhaite que soit ajoutée dans la délibération la demande d'une étude pour 2012 sur la réalisation d'un appareil structurant en direction des Verdone Nord sur Plagne Centre.

Le conseil municipal accepte le démontage du télésiège fixe 2 places du Véga et le déplacement du télésiège débrayable 6 places du Colorado sur l'actuel tracé du télésiège du Véga et souhaite qu'une étude soit réalisée pour 2012 sur un appareil structurant en direction des Verdone Nord sur Plagne Centre.

(Votants : 19, pour : 18, abstention: 1, Nicolas BRIANCON MARJOLLET)

Questions Diverses

DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Joël OUGIER SIMONIN se fait le porte parole de certains membres du conseil municipal qui souhaitent faire part de leur mécontentement vis à vis de certains projets étudiés dans les commissions sans que l'ensemble des conseillers municipaux n'en soient informés.

Il évoque notamment la décision prise en commission tourisme sports et au SIGP pour lancer les études sur un projet de rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte.

Il rappelle que cette zone est située dans le périmètre des sources et que normalement l'extension d'un bâtiment au niveau du sol est interdite. Ainsi, Joël OUGIER SIMONIN est contre le fait de financer des études qui n'aboutiront pas à des travaux.

Bernard AUBONNET confirme qu'il n'a pas présenté ce projet au conseil municipal et le reconnaît. Il précise que ce projet a été discuté longuement et plusieurs fois dans les commissions.

Bernard AUBONNET est d'accord sur le fait que ce projet n'est pas facile à réaliser surtout par rapport à la salle polyvalente mais il défend le fait que des études doivent être réalisées pour avancer dans le dossier et prendre une décision en conséquence. Il rappelle que la piscine de Plagne Bellecôte est vieillissante.

Joël OUGIER SIMONIN est d'accord pour dire que la piscine de bellecôte doit être rénovée mais pas comme le souhaite M. AUBONNET et il estime que le conseil municipal aurait dû être informé de ce projet.

René ALLAMAND approuve la réflexion lancée sur la rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte mais se demande si les études ne devraient pas être supportées par l'exploitant c'est à dire la société d'Aménagement de La Plagne.

Bernard AUBONNET rappelle que la gestion de la piscine de Plagne Bellecôte est un système complexe et c'est pourquoi le SIGP doit être le maître d'ouvrage de ce projet.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

N° PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315008M1010-1	VIONNET Franck	La Perrière	extension habitation
07315009M1001	SCI SP	ZA des Iles	Extension hangar

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDES

N° DP	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M5006	CHENU Patrice	Creux Vincent	Piscine
07315009M5007	VIBERT Jacques	Macot	Création auvent
07315009M5008	SIGP	LA PLAGNE Bureau du Tourisme	Création ouverture

Des Nouvelles de la crèche

Ca bouge à la crèche "les petits bonnets" à Plagne Centre : concert, gym, sorties dans la neige...

L'éveil musical précoce sensibilise les jeunes enfants au monde des sons et des gestes, c'est pour cela que Nathalie et Isabelle, responsables de la crèche, ont invité deux jeunes intervenantes à venir animer musicalement un après midi.

Avec une flute traversière et un synthétiseur, elles ont fait, à la grande joie de tous les enfants, le tour des styles musicaux du classique au rock et les ont invités à participer par différents moyens.

Mais il n'y a pas que la culture à la crèche, les enfants participent également tous les vendredis matins à un petit cours de baby gym à la salle omnisports Pierre LEROUX où ils apprennent à se mouvoir avec du matériel approprié comme les ballons, les cerceaux, les tapis.....

Et bien sûr, ne pas oublier les sorties dans la neige où ils peuvent s'amuser, faire des bonhommes de neige, faire des glissades sur les fesses ou sur une luge...

L'hiver passe vite à la crèche, les journées sont bien occupées, ce qui permet aux enfants de ne pas trop languir des parents.....



Les enfants et les animaux

Les élèves des classes de Cours moyen 1ère et 2ème année de l'école de Macot, accompagnés de leurs professeurs Géraldine VELON et Thierry VERON ont revêtu la peau du dernier trappeur. A cette occasion, Aurore et Christophe Sujdovic avaient amené leurs douces et sympathiques meutes de Vilette.

Sur les pistes de fond de Granier, ils ont attelé leurs chiens et sont partis faire une randonnée à travers la forêt. Beaucoup d'émotion et de sensations à la clef !

Chaque élève a pu choisir ses chiens, leur ajuster les harnais et conduire le traîneau.

C'est avec un grand chagrin et des images inoubliables dans la tête qu'ils ont du quitter leurs nouveaux amis, rendez-vous est pris pour l'an prochain.



La classe de CE1 et CE2 de Nathalie JOVET, Macot chef lieu accompagnée de la classe de CM1 et CM2 d' Hervé BLANCHIN de Bourg Saint Maurice se sont retrouvées au plan d'eau, le vendredi 13 mars, pour tenter d'apercevoir les crapauds communs. En effet, chaque année, ces crapauds viennent en masse se reproduire au plan d'eau. Comme ces crapauds sont une espèce protégée, la commune va procéder à la mise en place de panneaux tout autour du plan d'eau pour informer le public. Paul BROCHE, conseiller municipal, représentait la commune lors de cette sortie.

Soirée Théâtre

L'Association des Parents d'Elèves de Macot Chef Lieu a organisé samedi 21 mars 2009 à la salle polyvalente une soirée théâtre animée par l'association Tessens Anim'.

Deux pièces ont été jouées :

Une pièce paysanne "le Casimir de Léonie" et une pièce moderne "le Mari de Maman".

Un public nombreux (environ 180 pers) s'était déplacé pour venir applaudir la troupe de Tessens qui pour la première fois jouait à l'extérieur.

L'argent récolté lors de ces manifestations permet de financer une partie des classes de découvertes, les sorties sportives (ski de fond, alpin, piscine, patin à glace, les sorties culturelles (cinéma, théâtre....) organisées par les instituteurs. L'Association des Parents d'Elèves de Macot Chef Lieu vous invite à leur prochaine manifestation le samedi 30 mai dès (14h) pour un tournoi de foot sur le petit terrain de Macot, suivi d'un barbecue et d'une soirée dansante.

INAUGURATION DU HALF PIPE

Afin que La Plagne puisse accueillir la totalité des épreuves de la coupe du monde de Freestyle, la station a dû se doter d'un half pipe préformé répondant aux normes exigées par la Fédération Internationale de Ski (150 mètres de long, 18 mètres de large, 5,5 mètres de haut et 16° de déclivité).

Ce half pipe a demandé 5 semaines de chantier et 14 000 m³ de terre mais va permettre de réaliser des économies sur la neige de culture.

En effet, les besoins vont baisser de moitié, soit 10 000 à 15 000 m³ de neige de culture contre 30 000 m³ nécessaires normalement.

L'inauguration du half pipe a eu lieu le 17 mars 2009 (juste avant la coupe du monde) en présence des élus de la Grande Plagne, du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), de la Société d'Aménagement de La Plagne, de la Fédération Internationale de Ski et du Club des Sports.



COUPE DU MONDE DE FREESTYLE

Enorme succès pour les finales de la Coupe du Monde de Freestyle qui ont eu lieu à La Plagne, du 18 au 20 mars. Beaucoup d'émotion durant ces 3 jours notamment avec la victoire du plagnard Kevin ROLLAND en Half pipe, qui en profite pour remporter le globe de cristal dans sa station.

Les trois disciplines ont vu des français sur le podium.

En bosses, le français Guilbaut COLA prend la deuxième place de l'étape ainsi que celle du classement final de la Coupe du Monde de ski de bosses. La victoire et le globe de cristal reviennent au canadien Alexandre BILO-DEAU.

Le deuxième jour a consacré Kevin ROLLAND dans l'épreuve du Half Pipe, l'autre français Xavier BERTONI, de la Clusaz a pris quant à lui la deuxième place.

Enfin, en ski cross, Ophélie DAVID, la skieuse de Val d'Isère, a, comme à son habitude, "tout cassé" et a pris la première place de cette épreuve et remporté le globe de cristal. Maintenant, il ne lui reste plus qu'à décrocher une médaille aux JO d'hiver à Vancouver en 2010



Manifestations... La Plagne

La Plagne fête Julien LIZEROUX Jeudi 9 avril 2009

Stade Jean Luc CRETIER à Plagne Centre à partir de 18h30
Une grande fête du ski avec la présence de nombreux coureurs de l'Equipe de France

Soirée de gala au profit de Sandra LAOURA

Mercredi 15 avril 2009

Salle des Congrès à Belle Plagne. 19h30

Présence de Patrick ADLER.

Autour d'un repas animé par de nombreuses surprises, une vente aux enchères d'objets de champions sera organisée afin de récolter des fonds pour aider Sandra dans son combat.

Inscriptions : Club des sports de La Plagne - BP 7 Plagne Centre 73 214 Aime Cedex - Tél : 04.79.09.01.79

email : clubdessportslaplagne@wanadoo.fr

Tarif : 50 euros par personnes.

Possibilité d'adresser des dons par chèque à l'ordre du club des sports de La Plagne.

Grand prix du Club des Sports Samedi 18 avril 2009

Stade Jean Luc CRETIER à Plagne Centre

Manifestations... Macot

Conférence Débat Vendredi 17 avril 2009

19h00

Organisée par l'Association des Vergers de Macot

Salle polyvalente de Macot

Thème : "Comment se soigner autrement"

Animée par le Docteur PERRIER (Homéopathe en retraite)

Entrée : 2 euros.

Infos Arnaques

Le Conseil Général de La Savoie souhaite mettre en garde les personnes âgées contre des sociétés de téléalarmes (Homeveil, I. Assistance, DDREA Assistance...).

Ces dites sociétés effectuent du démarchage téléphonique au domicile des personnes âgées en se recommandant du Conseil Général, en vue de leur faire souscrire un contrat dont la durée peut aller jusqu'à 48 mois.

En aucun cas le Conseil Général de la Savoie n'a mise en oeuvre cette procédure qui relève de démarches frauduleuses.

Observatoire fiscal

Le conseil municipal a choisi de faire un travail d'analyse des bases d'impositions sur la commune (déclarées/réelles) en partenariat avec les services des impôts.

Des contrôles seront opérés sur certains sites. Cette démarche correspond à un souci d'équité entre les contribuables.

Encombrants

Ramassage des encombrants Printemps 2009

Macot Chef Lieu : Jeudi 4 Juin 2009 - renseignements Communauté de Communes du Canton d'Aime : 04.79.55.40.27

Projection exceptionnelle et gratuite du film réalisé par Claude LELOUCH et François REICHENBACH

"13 jours en France"

Vendredi 10 avril 2009 à 10h00

Au dôme Théâtre d'Albertville

Suivie d'un débat avec Claude LELOUCH et tous les champions français des Jeux Olympiques de Grenoble 1968.

Sur l'invitation d' Hervé GAYMARD, Député et Président du Conseil Général 73, de Jean Claude KILLY, membre du Comité International Olympique, et de Vincent ROLLAND, Conseiller Municipal d'Albertville et Président de la Maison Olympique.

Manifestations... Aime

Patrick ADLER Vendredi 17 avril 2009

21h00

Salle polyvalente de spectacle d'Aime

Patrick ADLER, rendu célèbre par sa participation régulière à "la classe" sur FR3, "Champs Elysées" avec Michel Drucker,

"Nouveau One Man Show. " Même pas changé"

Tarif : 10 euros - Plein tarif

8 euros - tarif réduit (scolaire, étudiants, RMI, demandeurs d'emplois)

Réservation : Maison du Tourisme Vallée - 04.79.55.67.00

DISTRIBUTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a souhaité s'engager dans une politique de développement durable en limitant notamment sa consommation de papier. Dans l'immédiat, il a été décidé de poursuivre la distribution des comptes rendus en publicité non adressée.

La commune rappelle que le compte rendu du Conseil Municipal est en distribution libre à la Mairie et à la mairie annexe - salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre.

Il est également consultable dans son intégralité sur le site internet de la Commune : www.mairie-macotlaplagne.com.

Parallèlement, La commune de Macot La Plagne a mis en place un dispositif d'envoi du compte rendu du conseil municipal par email tous les mois.

Les personnes intéressées peuvent en faire la demande auprès du service communication : com@macotlaplagne.com.